



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7012^e séance

Mardi 30 juillet 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} DiCarlo	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Shen Bo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/377)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-41149 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/377)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/445, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France, le Togo, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/377, qui contient le trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2112 (2013).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan appuie pleinement les efforts de l'ONU pour rétablir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire. Nous sommes un des principaux fournisseurs de contingents

aux opérations des Nations Unies déployées en Côte d'Ivoire depuis 2004.

Bien qu'il soit indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/377) que la Côte d'Ivoire continue de progresser sur la voie de la paix, les menaces importantes qui demeurent y sont également soulignées. Je pense entre autres aux profondes divisions politiques; à la présence de réseaux associés au précédent régime dont le but est de déstabiliser le Gouvernement; à la présence de mercenaires et d'ex-combattants le long de la frontière avec le Libéria; à la prolifération des armes; et à la lenteur des progrès en matière de réconciliation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi qu'en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. Le rapport évoque également les conditions générales de sécurité en Côte d'Ivoire, en particulier le long de la frontière avec le Libéria – situation qui constitue une menace pour les deux pays.

Une mission d'évaluation technique conduite par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix s'est rendue en Côte d'Ivoire en février pour déterminer les ajustements à apporter dans la structure et les effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Compte tenu des difficultés et des menaces persistantes recensées par la mission, le Secrétaire général a recommandé la réduction progressive de deux bataillons supplémentaires d'ici au milieu de 2015.

Nous sommes quelque peu préoccupés par l'accélération du retrait de la composante militaire de l'ONUCI. Les recommandations issues des missions d'évaluation technique et des études des capacités militaires, qui sont basées sur la perception des menaces, les conditions de sécurité et les besoins futurs des missions, devraient être dûment prises en compte dans les décisions du Conseil de sécurité. La Côte d'Ivoire entame une phase importante de sa stabilisation, le pays se rapprochant des élections générales de 2015. Il faut donc agir avec prudence et procéder à une planification minutieuse pour éviter tout revers ou que les acquis soient réduits à néant. Opter pour un retrait militaire accéléré risque d'envoyer le mauvais message à ceux qui entendent compromettre la stabilité de la Côte d'Ivoire.

J'insiste sur le fait que le Pakistan demeure déterminé à contribuer à la paix et à la stabilité en Côte d'Ivoire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de

sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 10.